

Toulouse, le 3 avril 2024

## Décision prise par le Président de Réseau31

N°DP178-2024

### Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 et le constat de la présence d'erreurs matérielles dans cet décision ;

**Vu** la décision Président 105-2024 portant sur la demande de programmation 2024 en eaux pluviales

**Considérant** le point A1-5 de la délégation de compétences au Président ;

**Considérant que** dans le cadre de l'adhésion à Réseau31 des collectivités citées en annexe, il lui revient d'engager et de financer les opérations en Eaux Pluviales ;

**Considérant que** cette décision s'inscrit dans les mesures à mettre en place afin de respecter dans les plus brefs délais les réglementations en vigueur, à savoir principalement :

- le Plan National Santé Environnement en matière de protection des captages d'eau potable ;
- la Directive Eau Résiduaire Urbaine en matière de collecte et de traitement des eaux usées ;
- la Directive cadre sur l'Eau en matière de retour au bon état des masses d'eaux ;

**Considérant que**, l'analyse des besoins de Réseau31 fait ressortir les opérations pour lesquelles il convient de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Haute Garonne, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, de l'Etat et de tout autre organisme financeur. Le détail des opérations en Eaux Pluviales par commission territoriale figure ci-dessous et en annexe 1 :

		Nombre d'opérations	Programme 2024 Travaux, y compris frais divers (€HT)	Programme 2024 Etudes (€HT)	Montant de l'opération (€HT)
1	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	0	0 €	0 €	0 €
2	Coteaux de Saint-Jory et Frontonnais	0	0 €	0 €	0 €
3	Région de Villemur	0	0 €	0 €	0 €
4	Tarn et Girou	1	359 684 €	0 €	359 684 €
6	Aussonnelle	0	0 €	0 €	0 €
7	Coteaux du Touch	1	0 €	63 389 €	63 389 €
8	Banlieue Sud Ouest	0	0 €	64 200 €	64 200 €
9	Sud Lauragais	1	0 €	0 €	0 €
10	Vallée de l'Hers	0	0 €	0 €	0 €
11	Hers – Ariège	1	0 €	146 343 €	146 343 €
12	Val de Garonne et Volvestre	1	0 €	66 363 €	66 363 €
13	Coteaux du Comminges	0	0 €	0 €	0 €
14	Saint Gaudinois	1	0 €	34 211 €	34 211 €
15	Région de Saint Béat – Luchonnais	0	0 €	0 €	0 €
		<b>6</b>	<b>359 684 €</b>	<b>374 506 €</b>	<b>734 190 €</b>

**Considérant que** le plan de financement prévisionnel des travaux et études serait établi de la façon suivante :

	Montant €	Taux
Conseil Départemental de la Haute Garonne – <b>Travaux et Etudes</b>	71 937 €	20% Travaux
	112 352 €	30% Etudes
Agence de l'Eau	A déterminer	A déterminer
Etat	A déterminer	A déterminer
Autres		
Autofinancement et emprunt – <b>Travaux et Etudes</b>	287 747 €	80% Travaux
	262 154 €	70% Etudes

**Considérant que** le plan de financement sera réajusté en fonction des aides obtenues de l'Etat, de l'Agence de l'Eau et de tout autre organisme financeur par opération, étant entendu que le montant restant à la charge de Réseau31 sera au minimum de 20% par opération ;

**Considérant que** Réseau31 supportera la charge financière des investissements pour lesquels l'inscription est demandée ;

**Considérant que** le mode de gestion retenu pour le service des Eaux Pluviales est, selon les collectivités adhérentes, la régie ou la délégation de service public (cette information est précisée dans chaque dossier d'inscription) ;

**Considérant que** la décision DP105-2024 dossiers d'inscriptions EP doit être annulée en raison de présence d'erreurs matérielles ;

#### Décide

**Article 1 :** d'annuler et de remplacer la décision DP105-2024 par la présente décision DP178-2024 ;

**Article 2 :** d'approuver le programme d'opérations proposé ;

**Article 3 :** d'approuver le montant de la demande d'inscription de **734 190 €HT** au programme départemental Eaux Pluviales 2024 et le plan de financement présenté ;

**Article 4 :** de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne l'attribution d'une subvention en capital sur le programme d'Eaux Pluviales 2024 de **184 289 €HT** ;

**Article 5 :** de solliciter les aides financières de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, et de tout autre organisme financeur de ces opérations à hauteur de **549 901 €HT** ;

**Article 6 :** de demander le démarrage anticipé des études, des travaux et de toutes les prestations associées, listés dans l'annexe 2 ;

**Article 7 :** de s'engager à présenter au Conseil Départemental de Haute-Garonne, au plus tard le 31 décembre 2025, un dossier de demande d'attribution de subvention en cohérence avec le dossier de demande d'inscription ;

**Article 8 :** de s'engager à terminer l'opération et à solder la subvention obtenue dans les 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit la décision arrêtant l'attribution de la subvention ;

**Article 9 :** d'autoriser le Président de Réseau31 à signer tous les documents s'y rapportant.

**Gilbert HEBRARD**  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Annexes : 1 – Liste des demandes d'inscription

2 – Liste des demandes de dérogation pour démarrage anticipé

RESEAU31 (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne)

PROGRAMMATION DEPARTEMENTALE 2023 EAUX PLUVIALES - DEMANDE D'INSCRIPTION POUR ATTRIBUTION DE SUBVENTION

ANNEXE 1 A LA DECISION PRESIDENT

CT	COLLECTIVITE	NATURE DES TRAVAUX	N° D'OPERATION	MONTANT HT DE TRAVAUX DEMANDES (y compris les frais divers)	MONTANT HT D'ETUDES DEMANDES	MONTANT HT D'OPERATION
4	BESSIERES	Réhabilitation ouvrage bord de Tarn	31066-49	359 684 €		359 684 €
7	RIUMES	Schéma directeur des eaux pluviales	31454-8		63 389 €	63 389 €
9	AVIGNONET LAURAGAIS	Schéma directeur des eaux pluviales	31037-12		64 200 €	64 200 €
11	AUTERIVE	Schéma directeur des eaux pluviales	31033-1		146 343 €	146 343 €
12	MARTRES TOLOSANE	Schéma directeur des eaux pluviales	31324-1		66 363 €	66 363 €
14	MAZERES SUR SALAT	Schéma directeur des eaux pluviales	31336-12		34 211 €	34 211 €
6			TOTAL	359 684 €	374 506 €	734 190 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 031-200023596-20240403-DP178\_2024-DE



RESEAU31 (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne)

PROGRAMMATION DEPARTEMENTALE 2024 EAUX PLUVIALES - DEMANDE DE DEROGATION POUR DEMARRAGE ANTICIPE

ANNEXE 2 A LA DECISION PRESIDENT

CT	COLLECTIVITE	NATURE DES TRAVAUX	N° D'OPERATION
1	CADOURS	Schéma directeur des eaux pluviales	31098-9
4	BESSIERES	Réhabilitation ouvrage bord de Tarn	31066-49
6	FONSORBES	Création d'un bassin avenue de la Gare	31187-35
7	RIEUMES	Schéma directeur des eaux pluviales	31454-8
9	AVIGNONET LAURAGAIS	Schéma directeur des eaux pluviales	31037-12
11	AUTERIVE	Schéma directeur des eaux pluviales	31033-1
12	MARTRES TOLOSANE	Schéma directeur des eaux pluviales	31324-1
14	MAZERES SUR SALAT	Schéma directeur des eaux pluviales	31336-12

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le 09/04/2024



ID : 031-200023596-20240403-DP178\_2024-DE